

**REGLEMENT DE CONSULTATION  
APPEL D'OFFRES OUVERT**

Affaire n° 458517-25-INF-RUE

*Plateforme Saas pour des Outils Open source*

**DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

**19/11/2025 – 16H00**

**Le Candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent document et l'accepte dans son intégralité en répondant à la présente consultation**

*Fait à :*

*Le :*

*Raison sociale :*

*Nom et Fonction du signataire :*

*Cachet de l'entreprise, Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé", et Paraphe de toutes les pages du Règlement de Consultation*

## SOMMAIRE

<b>1 . Présentation IFP Energies nouvelles.....</b>	<b>3</b>
1 . 1 . IFP Energies nouvelles .....	3
1 . 2 . Charte des achats IFP Energies nouvelles .....	3
<b>2 . Contexte réglementaire .....</b>	<b>4</b>
<b>3 . Objet de la consultation.....</b>	<b>4</b>
3 . 1 . Objet de la Consultation .....	4
3 . 2 . Décomposition en lots .....	4
3 . 3 . Durée du marché.....	4
<b>4 . Pièces constitutives du Dossier de Consultation .....</b>	<b>4</b>
<b>5 . Organisation générale de la consultation .....</b>	<b>5</b>
5 . 1 . Connaissance de l'affaire.....	5
5 . 2 . Demande de renseignements complémentaires des candidats.....	5
5 . 3 . Calendrier prévisionnel de la consultation .....	6
5 . 4 . Modalités de remise des candidatures et des offres .....	6
5 . 5 . Présentation Orale de l'Offre .....	7
<b>6 . Forme et délai de validité des offres .....</b>	<b>8</b>
6 . 1 . Forme .....	8
6 . 2 . Délai de validité.....	8
<b>7 . Contenu des candidatures et des offres .....</b>	<b>8</b>
7 . 1 . Pièces de Candidature .....	8
7 . 2 . Recevabilité de la candidature .....	9
7 . 3 . Pièces de l'Offre.....	9
<b>8 . Analyse des offres et attribution du marché.....</b>	<b>10</b>
8 . 1 . Étape n° 1 : Détermination de la recevabilité des offres .....	10
8 . 2 . Étape n° 2 : Attribution du marché.....	11
<b>9 . Dispositions particulières .....</b>	<b>12</b>
9 . 1 . Groupement.....	12
9 . 2 . Sous-traitance .....	12
9 . 3 . Obligation de confidentialité .....	12
9 . 4 . Engagement des candidats .....	13
9 . 5 . Restitution et/ou destruction des documents liés à la consultation.....	13
9 . 6 . Modifications de détail au dossier de consultation .....	13
9 . 7 . Indemnités .....	13
9 . 8 . Limites .....	13
9 . 9 . Différends .....	13
<b>10 . Liste des annexes .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 1 – Certificat de Visite .....</b>	<b>14</b>

## **1 . PRÉSENTATION IFP ENERGIES NOUVELLES**

### **1 . 1 . IFP Energies nouvelles**

IFP Energies nouvelles (IFPEN) est un acteur majeur de la recherche et de la formation dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement. De la recherche à l'industrie, l'innovation technologique est au cœur de son action, articulée autour de trois priorités stratégiques : mobilité durable, énergies nouvelles et hydrocarbures responsables.

Dans le cadre de la mission d'intérêt général confiée par les pouvoirs publics, IFPEN concentre ses efforts sur :

- l'apport de solutions aux défis sociétaux de l'énergie et du climat, en favorisant la transition vers une mobilité durable et l'émergence d'un mix énergétique plus diversifié ;
- la création de richesse et d'emplois, en soutenant l'activité économique française et européenne et la compétitivité des filières industrielles associées.

Partie intégrante d'IFPEN, son école d'ingénieurs IFP School prépare les générations futures à relever ces défis.

### **1 . 2 . Charte des achats IFP Energies nouvelles**

La charte achats IFP Energies nouvelles définit les règles en matière d'achats de biens et de prestations que doivent respecter IFP Energies nouvelles et ses fournisseurs, en particulier ceux ayant des relations régulières avec IFP Energies nouvelles et intervenant sur nos sites. Son objectif est de préserver de manière équilibrée et pérenne l'intérêt environnemental, social et économique et de souligner l'engagement sociétal d'IFP Energies nouvelles.

#### **Respect des fournisseurs**

IFP Energies nouvelles respecte les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

#### **Confidentialité**

Le fournisseur et IFP Energies nouvelles s'engagent mutuellement à préserver la confidentialité de leurs échanges techniques et commerciaux.

#### **Partenariat, créativité et capacité d'innovation**

IFP Energies nouvelles privilégie les entreprises proactives et innovantes, afin de développer une collaboration technique dans un climat de confiance. IFP Energies nouvelles attend de ses fournisseurs une démarche systématique d'optimisation économique de leur performance. Ceux-ci doivent faire profiter IFP Energies nouvelles de leurs compétences et proposer des solutions alternatives dans le but de réduire le coût global, dans le respect de la qualité de la prestation.

#### **Développement Durable**

IFP Energies nouvelles inscrit ses Achats dans une logique de développement durable, avec une préoccupation forte tant sur la protection des travailleurs que sur la préservation de l'Environnement. IFP Energies nouvelles est exigeant quant aux politiques de ressources humaines, d'hygiène et de sécurité de ses partenaires et souhaite travailler avec des entreprises qui s'inscrivent dans une démarche d'adhésion aux principes de responsabilité sociale et environnementale

## **2 . CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

IFP Energies nouvelles a la qualité de pouvoir adjudicateur au sens du code de la commande publique.

La présente consultation est organisée, selon une procédure **d'Appel d'offres ouvert**, au sens de l'article L.2124-2 et des articles R.2161-2 et suivants du code de la commande publique.

Le présent Règlement de Consultation ainsi que l'ensemble des documents du Dossier de Consultation visés au paragraphe 4 ci-dessous, précise et complète l'Avis de Marché du JOUE (disponible sur le site : [www.ted.europa.eu](http://www.ted.europa.eu)), publié dans le supplément du Journal Officiel de l'Union Européenne.

## **3 . OBJET DE LA CONSULTATION**

### **3 . 1 . Objet de la Consultation**

La présente consultation a pour objet l'attribution d'un marché de fournitures d'une plateforme Saas pour des Outils Open source.

IFP Energies nouvelles lance une consultation afin de recueillir les offres de professionnels qualifiés ayant la capacité professionnelle, technique et financière leur permettant d'assurer l'exécution et le parfait achèvement du marché et, plus généralement, de lui apporter conseil et expertise à cette fin.

### **3 . 2 . Décomposition en lots**

Le marché n'est pas allotri : il s'agit d'un marché unique.

### **3 . 3 . Durée du marché**

Le marché doit débuter à compter du 01/01/2026 ;

Le marché est conclu pour une durée ferme de 2 ans, renouvelable 1 fois par période de 1 an.

## **4 . PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation et ses annexes,
- Les CCAP n° 2025-0577
- Le Cahier des Charges, réf. IFP Energies nouvelles n°458517et ses annexes,
- Le bordereau de prix quantitatif et unitaire n° 458517
- L'acte d'engagement n° 2025-577

Les candidats peuvent retirer gratuitement le dossier de consultation dans la consultation à rechercher à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

## **5 . ORGANISATION GENERALE DE LA CONSULTATION**

### **5 . 1 . Connaissance de l'affaire**

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des particularités de l'affaire liée à la présente consultation, et de l'ensemble des documents fournis par IFPEN listés au paragraphe 4 ci-dessus dont il reconnaît accepter les conditions en répondant à la présente consultation.

### **5 . 2 . Demande de renseignements complémentaires des candidats**

Afin de pouvoir respecter le délai d'envoi d'éventuels renseignements complémentaires arrêté à l'article R.2132-6 du code de la commande publique, le candidat est tenu de formuler **par courriel (messagerie de la plateforme à privilégier)**, à l'interlocuteur mentionné ci-dessous, et dans le respect des délais mentionnés à l'article 5.3 ci-dessous, toutes éventuelles demandes de renseignements complémentaires nécessaires notamment à lever d'éventuelles ambiguïtés du Dossier de Consultation.

**Il ne sera répondu à aucune demande orale.**

Nathalie CORDIER, Acheteur	nathalie.cordier@ifpen.fr
----------------------------	---------------------------

**Le candidat devra rappeler dans l'objet de son mail la référence de l'affaire et son titre tels qu'indiqués en page de garde.**

### 5 . 3 . Calendrier prévisionnel de la consultation

Les échéances relatives aux différentes étapes de la consultation sont données à titre indicatif : IFP Energies nouvelles se réserve le droit de reporter les dates et heures indiquées après en avoir averti par écrit l'ensemble des candidats.

<b>Etapes de la consultation</b>	<b>Dates</b>
Date d'envoi de l'avis d'appel à concurrence au JOUE par IFPEN	16/10/2025
Date et heure limite de demande de renseignements conformément aux disposition du paragraphe 5.2 <sup>1</sup>	10/11/2025
<b>Date et heure limite de réception des candidatures et des offres<sup>1</sup></b>	<b>19/11/2025 – 16h00</b>
Présentation orale de l'offre	01 au 05/12/2025
Notification du résultat de la consultation aux candidats non retenus (rejet)	08/12/2025
Date de signature du marché par IFPEN	Au minimum 11 jours à compter de l'envoi par mail de la Notification d'attribution du marché aux candidats non retenus.
Publication de l'Avis d'attribution du marché	Au plus tard 30 jours à compter de la date de notification du marché
Date prévisionnelle de démarrage du marché	01/01/2026

<sup>1</sup> Passée cette date et cet horaire, les demandes de renseignements, les candidatures et offres des candidats ne pourront plus être pris en compte. Les candidatures et offres hors délai seront écartées d'office. La date de réception faisant fois est la date de chargement complet de l'ensemble des documents dans la plateforme PLACE, il appartient aux candidats sous sa seule responsabilité de prendre ses dispositions afin de s'assurer que l'ensemble du téléchargement de son offre puisse être effectué dans le délai indiqué. **Il appartient au candidat de prendre ses dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique.** L'attention du candidat est attirée sur le fait que le délai de téléchargement peut varier notamment en fonction du poids des dossiers téléchargés et du débit de connexion Internet du candidat.

### 5 . 4 . Modalités de remise des candidatures et des offres

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, IFPEN exige la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Pour candidater, le candidat devra adresser :

- un fichier intitulé "**CANDIDATURE**" contenant les pièces de candidature indiquées conformément aux dispositions du paragraphe 7.1 ci-dessous, et
- un fichier distinct par catégorie d'offre avec selon les cas comme intitulé du fichier les mentions "**OFFRE TECHNIQUE**" et "**OFFRE COMMERCIALE**" et "**OFFRE ADMINISTRATIVE**". Ces fichiers seront organisés conformément aux dispositions du paragraphe 8 ci-dessous.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : doc, xls, pdf, .

En cas de non-respect de ces dispositions, les offres concernées seront rejetées.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite du marché papier.

## 5 . 5 . Présentation Orale de l'Offre

Si IFPEN décide d'organiser une réunion de présentation orale des offres, chaque soumissionnaire sera invité à une séance formelle de présentation orale de son offre écrite. Celle-ci aura lieu dans la période précisée au paragraphe 5.3.

Cette présentation ne pourra, en aucun cas, donner lieu de la part d'IFP Energies nouvelles, à une/des demande(s) de modification(s) et/ou recalage(s) de nature à modifier l'offre du soumissionnaire.

Le soumissionnaire ne pourra en aucun cas modifier et/ou compléter son offre remise suite à cette présentation.

Aucun document ne pourra être remis par le soumissionnaire lors de cette présentation.

Il ne pourra être demandé par IFP Energies nouvelles conformément aux dispositions de l'article R.2161-11 du code de la commande publique que de simples précisions formalisées par écrit à l'issue de la présentation. Ces demandes de précisions seront effectuées dans un souci d'égalité de traitement des candidats afin de permettre une meilleure comparaison des offres entre elles.

## **6 . FORME ET DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

### **6 . 1 . Forme**

Les offres doivent être rédigées en langue française conformément à la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française et de sa circulaire d'application en date du 19 mars 1996.

Pour toute offre remise dans une langue autre que le français, les candidats devront impérativement joindre une traduction en français.

### **6 . 2 . Délai de validité**

Les offres restent valables quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres indiquée au paragraphe 5.3 ci-dessus.

## **7 . CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **7 . 1 . Pièces de Candidature**

Le candidat doit produire à l'appui de sa candidature :

- 1) La lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants ;
- 2) Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées pour engager le candidat ;
- 3) Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des [articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail](#) concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- 4) une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Le candidat produit à l'appui de sa candidature les renseignements complémentaires suivants lorsqu'ils sont disponibles (pour tout document rédigé dans une langue étrangère le candidat devra joindre impérativement une traduction en français) :

- Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement tels que prévus à l'article R.2142-6 et suivants du code de la commande publique :
  - o Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat des 3 derniers exercices disponibles ;
  - o Déclaration concernant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché

- des 3 derniers exercices disponibles ;
- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinente (ex-attestation d'assurances) ;
  - 
  - Renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-13 et R2142-14 du code de la commande publique :
    - Références de projets similaires : le prestataire indiquera dans son offre des références de projets similaires. Il précisera si ces références sont consultables et les interlocuteurs à contacter
    - Le dispositif d'assurance qualité qu'il envisage de mettre en place afin de garantir la qualité de la prestation
    - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années ;
    - Des certificats de qualification professionnelle établis pour le candidat

Pour présenter sa candidature, le candidat peut utiliser :

- les formulaires DC1 et DC2 disponibles gratuitement sur le site du Ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- ou
- le Document Unique de Marché Européen (DUME) renseigné en ligne sur la plateforme PLACE.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés ci-dessus.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Conformément aux dispositions de l'article R.2144-2 du code de la commande publique, avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, IFPEN peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai qu'il fixera et qui ne saurait être supérieur à 10 jours.

## 7 . 2 . Recevabilité de la candidature

La candidature est déclarée recevable si :

- elle est remise dans les délais ;
- elle comporte l'ensemble des éléments dûment complétés listés dans le présent Règlement de Consultation au paragraphe 7.1 ;
- le candidat n'est pas soumis à une interdiction de soumissionner au titre des articles L.2141-1 à L.2141-5 et des articles L.2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique ;
- la candidature atteint les niveaux minimums de capacité requis indiqués dans l'Avis de marché.

## 7 . 3 . Pièces de l'Offre

Les candidats devront présenter leur offre obligatoirement organisée tel que détaillé ci-dessous.

**NB : Tous les documents devront être signés électroniquement conformément aux dispositions du paragraphe 5.4 ci-dessus.**

### 7 . 3 . 1 . Offre de base

#### 7.3.1.1 Offre commerciale

- Votre offre commerciale signée,
- Le bordereau de prix complété et signé, à remettre **impérativement** au format Excel,
- L'indication des sous-traitants éventuels et la nature des prestations sous-traitées (DC4). La sous-traitance sera réalisée dans les conditions définies aux articles L.2193-1 à L.2193-9 du code de la commande publique et aux articles R.2193-3 à R.2193-22 du même code.

#### 7.2.1.1 Offre Technique (Cette Offre ne doit comporter aucun prix)

- Le Mémoire Technique signé

L'offre technique devra obligatoirement détailler les réponses aux fonctionnalités demandées dans le Cahier des Charges et faire apparaître tout écart de manière claire et explicite.

#### 7.3.1.2 Offre administrative

- Le présent Règlement de Consultation (RC) *signé ou validé par signature manuscrite du cartouche en entête du document*,
- Le Cahier des Charges signé,
- Le Contrat réf. IFP Energies nouvelles n° 2025-577, *signé ou validé par signature manuscrite du cartouche en entête du document*.
- La Charte achats IFP Energies nouvelles signée,
- Le questionnaire HSE
- Les attestations d'assurances du candidat (faisant apparaître le montant maximum d'indemnisation couverte par l'assureur).

**NB : Aucune disposition d'ordre juridique ne devra figurer dans l'offre commerciale ni dans l'offre technique du candidat, notamment le soumissionnaire renonce à l'application de ses propres conditions générales en répondant au présent marché.**

### 7 . 3 . 2 . Variante(s)

Il n'y a pas de variante.

## **8 . ANALYSE DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE**

### **8 . 1 . Étape n° 1 : Détermination de la recevabilité des offres**

Les offres seront déclarées administrativement recevables si :

- elles sont remises dans les délais ;
- elles comportent l'ensemble des éléments dûment complétés listés dans le présent Règlement de Consultation à l'article 7.2 ;
- elles sont appropriées, régulières et acceptables au sens des articles L.2152-2 et suivant du code de la commande publique.

IFP Energies nouvelles pourra contacter les candidats pour se faire préciser le contenu des offres remises.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article R.2152-2 du code de la commande publique, en présence d'offres irrégulières, IFPEN se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et sous réserve que la régularisation n'est pas pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

## **8 . 2 . Étape n° 2 : Attribution du marché**

### **8 . 2 . 1 . Conditions d'attribution du marché**

L'attribution se fera à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

Liste des critères de sélection des offres et pondérations attribuées :

**Critère commercial :** **35 %**

- Coût global sur la durée du contrat : 100 %

**Critères techniques :** **50 %**

- Compréhension du besoin / Clarté de l'offre : 30%  
- Architecture / Infrastructure proposée 40%  
- Dispositif de suivi de prestation / Accompagnement 30%

**Critères RSE :** **15 %**

- Caractéristiques environnementales des services d'hébergement : 60%  
- Responsabilité sociétale (insertion, handicap, certification) 40%

•

### **8 . 2 . 2 . Formalisation de l'attribution du marché**

Seule l'approbation formelle de votre offre par IFP Energies nouvelles, formalisée par la signature par les deux parties *du contrat* réf. IFP Energies nouvelles n° 2025-0577 marquera la naissance de nos obligations contractuelles réciproques.

L'attributaire devra communiquer l'ensemble des documents listés en Annexe 1 dès réception de la notification d'attribution et au plus tard avant la date indiquée dans la notification d'attribution du marché.

L'acceptation du marché par le candidat sous-entend son agrément, sans restriction, des dispositions prévues dans le présent règlement de consultation.

## **9 . DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **9 . 1 . Groupement**

Les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

Les candidats ne peuvent présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupement ;
- En qualité de membres de plusieurs groupement.

### **9 . 2 . Sous-traitance**

Le candidat ne peut céder tout ou partie du marché. Il est, en revanche, en droit de sous-traiter l'exécution d'une partie de ses prestations sous réserve de l'acceptation préalable et expresse du/des sous-traitant(s) par IFP Energies nouvelles et de l'agrément de ses/leurs conditions de paiement.

Les candidats sont informés de ce que l'activité qu'ils confieraient à un sous-traitant, après accord exprès, préalable et écrit d'IFP Energies nouvelles, ne pourra pas être sous-traitée par le sous-traitant, sauf dérogation exceptionnelle accordée par IFP Energies nouvelles.

Si le candidat envisage de sous-traiter une partie du marché, il devra faire connaître, lors de sa soumission, l'identité, l'adresse de son (ses) sous-traitant(s) et la nature des parties sous-traitées.

Le candidat doit exécuter une part significative des prestations correspondant à ses activités de base.

### **9 . 3 . Obligation de confidentialité**

#### **Confidentialité du dossier de consultation**

Les candidats acceptent de considérer comme strictement confidentielles les informations et/ou documents, de quelque nature et sur quelque support que ce soit, relatives à IFP Energies nouvelles ou à son Groupe. Les candidats s'engagent à ne pas divulguer ou laisser divulguer, sans l'accord préalable écrit d'IFP Energies nouvelles, à des tiers, à titre onéreux ou gratuit et sous quelque forme que ce soit, l'une quelconque des informations ci-dessus visées, qui lui auraient été communiquées par IFP Energies nouvelles ou dont il aurait pris connaissance à l'occasion de la présente consultation ou lors des réunions sur site.

L'obligation de secret ci-dessus décrite porte également sur l'existence et le contenu du Dossier de Consultation. En conséquence, aucune communication à des fins commerciales ou publicitaires ne pourra être faite par les candidats sans l'accord écrit préalable d'IFP Energies nouvelles.

Les présentes dispositions entreront en vigueur à la date d'envoi du Dossier de consultation pour une durée d'un (1) an à compter de cette date.

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations qui sont publiquement connues à la date d'envoi du présent document ou qui le deviendront postérieurement.

Les dispositions du présent article 10.3 seront considérées comme nulles et non avenues dans l'hypothèse où IFP Energies nouvelles aurait décidé de faire signer aux candidats, un accord de confidentialité spécifique à la présente consultation.

#### **Confidentialité des offres des soumissionnaires**

Aucun élément des offres des soumissionnaires ne sera communiqué aux autres soumissionnaires durant la consultation sans leur accord préalable. Les candidats auront la possibilité de signaler les éléments de leur offre présentant un caractère particulier de confidentialité.

#### **9 . 4 . Engagement des candidats**

Toute participation à la consultation suppose l'acceptation sans réserve des clauses du présent Règlement de Consultation par les candidats et leurs sous-traitants éventuels.

#### **9 . 5 . Restitution et/ou destruction des documents liés à la consultation**

Le candidat s'engage à restituer à IFP Energies nouvelles et/ou à détruire l'ensemble des pièces constitutives du dossier de consultation dans les cas suivants :

- Le candidat décide de ne pas répondre à la consultation,
- Le candidat n'a pas été retenu par IFP Energies nouvelles à l'issue de la consultation,
- Dans tous les cas où la consultation n'a pas abouti à la conclusion du marché.

L'ensemble de ces pièces sera retourné à IFP Energies nouvelles à l'attention de l'Interlocuteur Achats en charge du dossier, et/ou détruit, sans délai.

#### **9 . 6 . Modifications de détail au dossier de consultation**

IFP Energies nouvelles se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier initial communiqué aux candidats. Dans ce cas, les candidats devront répondre au dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet. Le cas échéant IFP Energies nouvelles pourra décider dans ce cas d'augmenter le délai de remise des offres si l'importance des modifications le justifie.

#### **9 . 7 . Indemnités**

Les candidats dont les candidatures ou les offres n'auront pas été retenues ne pourront prétendre à aucun dédommagement de quelque nature que ce soit.

#### **9 . 8 . Limites**

IFP Energies nouvelles peut ne retenir aucune offre et se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation. Dans ce cas, IFP Energies nouvelles en informera par écrit tous les candidats qui ne pourront dans ce cas prétendre à aucun dédommagement de quelque nature que ce soit.

#### **9 . 9 . Différends**

Le présent marché est régi par le droit français, seul applicable en cas de litige.

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise sera seul compétent :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

2-4, Boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise

### **10 . LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Certificat de Visite.

## **ANNEXE 1 – CERTIFICAT DE VISITE**

### **Certificat de Visite**

**Objet de la Consultation**

---

---

**Affaire** \_\_\_\_\_.

---

L'entreprise

---

représentée par Monsieur/Madame \_\_\_\_\_, en sa qualité de

---

conformément au Règlement de Consultation, s'est bien déplacé(e)  
le \_\_\_\_\_,

afin de participer à une visite dans le cadre de la consultation ci-dessus mentionnée.

<b>Au nom et pour compte de l'entreprise</b>	<b>Au nom et pour compte d'IFP Energies nouvelles</b>
Nom : Fonction : Signature et cachet de l'entreprise :	Nom : Fonction : Signature et cachet de l'entreprise :